



Concours externe du CAPLP et Cafep - CAPLP

Section coiffure

Note de commentaire relative à l'épreuve d'admissibilité

Il existe aujourd'hui en coiffure un diplôme supérieur au niveau IV (BTS) toutefois, pour cette session, la réglementation relative au CAPLP Coiffure ne tient pas compte de cette création de diplôme. En conséquence le concours relève toujours des conditions identifiées pour les « sections des métiers » (groupe A).

Texte de référence : Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

1. Rappel de la définition de l'épreuve d'admissibilité

A. - Épreuve d'admissibilité - Exploitation pédagogique d'un dossier technique.

L'épreuve consiste en une **exploitation pédagogique** visant à développer des compétences figurant dans un référentiel du champ professionnel de l'option choisie. À partir d'un dossier technique fourni au candidat comportant les éléments nécessaires à l'étude, l'épreuve a pour objectif de vérifier que le candidat est capable de :

- **de proposer l'organisation pédagogique d'une séance, d'en définir la place et les objectifs dans une séquence de formation, ses contenus, les moyens pédagogiques et les activités à mettre en œuvre ainsi que l'évaluation envisagée ;**
- **d'élaborer les documents techniques et pédagogiques nécessaires** (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation).

Durée : quatre heures ; coefficient 1.

Extrait de l'arrêté

2. Commentaires

L'exploitation pédagogique porte sur les référentiels de certification relevant du champ de compétences du PLP coiffure dispensant des enseignements en lycée professionnel sous statut scolaire c'est-à-dire celui du certificat d'aptitude professionnel (CAP) Coiffure et mention complémentaire (MC) Coiffure Coupe Couleur.

Le dossier technique comporte environ vingt pages et aborde différents aspects d'un thème professionnel. Il est constitué d'extraits de référentiel(s), de documents variés issus de revues professionnelles, sites Internet Ces supports seront utilisés, en partie, dans l'exploitation pédagogique élaborée par le candidat.

Le candidat compose uniquement sur la copie. Il utilise librement le dossier technique mais en aucun cas des pages ou éléments de ce dossier ne pourront être détachés dans le but de les intégrer, les coller ou les agraffer sur la copie. Les extraits du dossier utilisés pour l'exploitation pédagogique seront référencés (précisément) dans sa copie.

Le candidat peut consulter aux adresses suivantes :

- le rapport de jury, de la session 2015 :
<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98852/sujets-et-rapports-des-jurys-caplp-session-2015.html>
- les référentiels :
 - . CAP Coiffure <http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b231.html>
 - . MC Coiffure Coupe Couleur <http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/index156e.html>